

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CROUZET, Maire.

Date de la convocation : 4 avril 2023.

Présents : MM Gilles CROUZET, Maire, Jean-Marie BEZIOS, Guy SANGIOVANNI, Catherine BIGOUIN, Nathalie MUR, Adjoint, Anne-Marie AZEMAR, Cyrille MAILLET, Maryse FAU-LIENARD, Eric FORET, Vincent LACASSAGNE, Elodie FLEURY-CHARRIÉ, Yohan CRAYSSAC, Guillaume ALBY, Céline HILAIRE.
Mme Djamila DELSUC-OUKINA arrivée à 20h25

M. Yohan CRAYSSAC a été nommé secrétaire.

AMORTISSEMENT SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU TARN (SDET) TRAVAUX RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Considérant les travaux d'extension de réseau électrique réalisés pour le compte de la Commune par le SDET,

Considérant les contributions versées par la Commune au SDET, dans le cadre de ces travaux, comptabilisées en subventions d'équipement versées,

Considérant la nécessité d'amortir ces dépenses,

Monsieur le Maire propose un amortissement des subventions d'équipement versées au SDET pour les travaux d'extension du réseau électrique, sur une durée de 1 an,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide que les subventions d'équipement versées au SDET dans le cadre des travaux d'extension de réseau électrique seront amorties sur une durée de 1 an. Les crédits correspondants seront prévus au budget principal.

Adopté : à l'unanimité

Arrivée de Mme Djamila OUKINA-DELSUC à 20h25.

Mme Catherine BIGOUIN présente un diaporama sur la situation financière de la commune : évolution des produits et des charges de 2020 à 2022, capacité d'autofinancement de 2020 à 2022, financement des investissements en 2022 et évolution de l'endettement de 2017 à 2022.

Monsieur le Maire précise qu'un rendez-vous est programmé le 3 mai prochain avec M. FOSSARD, Conseiller aux Décideurs Locaux au sein de la direction des finances publiques, afin que soit menée une analyse financière de la commune.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET COMMUNAL

Monsieur Jean-Marie BEZIOS, Adjoint, présente le compte administratif 2022 du budget principal.

Le Conseil Municipal, statuant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Gilles CROUZET, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif principal et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de l'exercice, aux débits et crédits portés aux différents comptes, le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que présentés :

FONCTIONNEMENT :

dépenses	589 820,33 €
recettes	824 408,29 €

INVESTISSEMENT :

dépenses	612 854,69 €
recettes	355 577,15 €
restes à réaliser dépenses	277 980,00 €
restes à réaliser recettes	229 000,00 €

Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Adopté : à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté : à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET COMMUNAL 2022

Monsieur le Maire expose les résultats que le compte administratif de l'exercice 2022 de la commune fait apparaître :

FONCTIONNEMENT :

résultat au 31.12.2021	+ 696 340.06
part affectée à l'investissement en 2022	- 113 454.82
résultat de l'exercice 2022	+ 234 587.96
Résultat total cumulé au 31.12.2022	+ 817 473.20

INVESTISSEMENT :

résultat au 31.12.2021	- 3 454.82
résultat de l'exercice 2022	- 257 277.54
Résultat total cumulé au 31.12.2022	- 260 732.36

Restes à réaliser Recettes	+ 229 000.00
Restes à réaliser Dépenses	- 277 980.00

Besoin de financement 309 712.36

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide les affectations suivantes :

- Report en fonctionnement article 002 recettes :	507 760.84
- Affectation en réserve article 1068 recettes :	309 712.36
- Report en investissement article 001 dépenses :	260 732.36

Adopté : à l'unanimité

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Les montants des subventions aux associations sont reconduits à l'identique par rapport à 2022 excepté la subvention versée à l'Association de Prévention Routière Tarn dont le montant évolue de 50 € à 100 €. Le rapport moral et le rapport financier

annuels de chaque association devront être transmis à la mairie avant le versement de la subvention. Décisions à l'unanimité.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Monsieur le Maire donne lecture des bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2023 et du produit fiscal à taux constants. Il fait part des travaux de la commission communale des finances.

Considérant la revalorisation des valeurs locatives à hauteur de 7,1 % et la situation actuelle du pouvoir d'achat des ménages et afin de limiter l'impact de la fiscalité sur les ménages,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2023 et fixe les taux comme suit :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,95 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,56 %**
- **Taxe d'habitation : 9,50 %**

Adopté : à l'unanimité

APPROBATION DU BUDGET COMMUNAL 2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'en application du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée doit adopter le budget primitif. Il rappelle que le budget est un acte par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année.

Ce projet de budget a été présenté aux membres de la commission finances réunie le 1^{er} avril 2023.

Pour 2023, le budget primitif de la commune s'équilibre de la façon suivante :

- **section de fonctionnement dépenses et recettes : 1 282 777.84 €**
- **section d'investissement dépenses et recettes : 1 592 190.36 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte le budget primitif 2023 tel que présenté.

Adopté : à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé à Monsieur le Préfet du Tarn, relatif au projet de centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers au bitume sur la zone d'activités de Garrigue Longue. Ce courrier reprend les observations émises par les membres du conseil municipal lors du conseil municipal du 5 avril 2023.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'installation d'une aire de grands passages pour les gens du voyage portée par l'Agglomération Gaillac-Graulhet.
- La commission communication se réunira le jeudi 20 avril 2023 à 20h30 à la mairie pour la préparation du prochain bulletin communal.
- Mme Maryse FAU informe que les enfants de la classe de CM ont participé à la plantation d'une haie sur le site du Lac des Teulières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.